



SECTION



DORDOGNE

Syndicat **F**orce **O**uvrière des Finances Publiques
Section locale **FO** DGFIP 24
DDFiP de la Dordogne
15 rue du 26^{ième} Régiment d'Infanterie
24 000 PERIGUEUX

☎ : 06-86-83-13-88
@ : fo.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/024/

C.T.L. du 21 mai 2019 – Déclaration Liminaire

Rapport d'activité

- Constat :

- diminution du nombre d'emplois
- Tagerfip : 561 contre 574 en 2017 :
-6 A ; -4B ; -3C = - 13
- Départs en retraite : 2019 = 30 et déjà 25 sûrs pour 2020.
- Vieillesse chez les actifs.
- Augmentation du montant des indemnités du CET qui selon la direction est lié à l'abaissement du seuil de 20 à 15 jours pour formuler l'option et à la revalorisation de l'indemnisation (+ 10 €/h).

F.O.-DGFIP24 souligne le côté forfaitaire de l'indemnité (favorable pour un débutant mais inférieur à une retenue pour grève ou au jour de carence pour les agents en fin de carrière) et non indiciaire.

- Equipe de renfort : 12 agents (1A et 11 B) mais 2 départs

F.O.-DGFIP24 regrette que dans cette équipe il n'y ait pas d'agent C ce à quoi la direction rétorque qu'il n'est pas possible de transformer un poste (de B en C).

- SAR : son expérimentation a conduit à une amélioration du taux de recouvrement des produits locaux non fiscaux.
- L'entraide du SPF de Ribérac envers le SPFE de Périgueux a engendré 1 résultat positif et va être généralisée.

Qui en aurait douté ?



Le président remercie les agents de St-Aulaye qui ont aidé, par convention qui vit ses derniers jours, ceux de Montpon-Ménéstérol en grandes difficultés par manque de personnel. Leur situation devrait s'améliorer à compter du 1^{er} septembre avec la vraisemblable arrivée d'un agent de Ribérac : on déshabille .

Indicateurs du tableau de bord de veille sociale

Ces derniers ne permettent pas de tirer des conclusions fiables.
Notons-en quelques uns, à titre d'exemple :



- - le nombre de périodes de congés de maladie de courte durée diminue.
- - les écrêtements des horaires variables augmentent en nombre et en volume.
- - le taux de rotation des agents augmente également par 37 départs en retraite en 2018 (contre 26 en 2017 et 16 en 2016) et par 8 promotions par concours, examens et listes d'aptitude avec mobilité géographique obligatoire.

F.O.-DGFIP24, (seule OS à avoir réclamer le droit au retour lors au moment de la réforme) estime que cette dernière freine la possibilité d'évolutions de carrières surtout lors de listes d'aptitude ou examens professionnels qui s'adressent à des agents d'un certain âge donc « stabilisés » dans leur vie familiale et qui ne désirent pas forcément déménager.

Mises en place de caisses uniques **F.O.-DGFIP24** a voté « **abstention** » car :

1. - cela engendre des difficultés (comptables ...) pour les trésoreries accueillantes.
2. - éloignement du point de paiement pour les usagers et/ou changement des habitudes.
3. - diminution des heures d'ouverture au public.
4. - raison supplémentaire pour obliger les usagers à se passer petit à petit des services publics et les dissuader de régler en espèces ;
5. - perturbation chez l'usager surtout à Sarlat où la caisse unique ne concernera que les versements en numéraire, le TPE restant au SIP ... !

Horaires d'ouverture et des plages horaires variables dans ces 2 CFiP, **F.O.-DGFIP24** a voté « **contre** » car il n'est pas assez tenu compte des « impératifs » locaux./

- ✓ Pour Bergerac, il aurait été préférable de fermer à 15 h 30 au lieu de 15 h 45 selon la demande des agents.
Cela aurait comme conséquence de pouvoir clôturer la caisse et arrêter la comptabilité plus tôt afin d'éviter que ce soit toujours les mêmes qui partent après les autres.

PRS, une mise à jour du protocole de fonctionnement a été élaborée :

- créances des professionnels :

Le seuil passe de 7500 à 5000 € pour 1 contribuable.

Créances de contrôle fiscal externe transmise au PRS sans condition de seuil et sans délai.

Révision de la procédure de régularisation prévue à l'art. L62 du livre des procédures fiscales dans le cadre de l'art. 9 de la loi ESSOC du 10/08/2018 : elle est étendue aux professionnels faisant l'objet d'un contrôle sur pièces (CSP).

- créances des particuliers :

Pour l' IR et la CSG suite à 1 contrôle fiscal externe : prise en charge par le PRS dès le 1^{er} euro.

Pour les RAR égaux ou supérieurs à 3000 €, l'art. 9 de la loi ESSOC étend également le bénéfice de régularisation en cours de contrôle aux particuliers faisant l'objet d'un examen de la situation fiscale personnelle (ESFP) suite à un contrôle sur pièces (CSP).

Question diverses

F.O.-DGFIP24 fait part à la direction de son inquiétude quant aux prochaines difficultés que va inéluctablement rencontrer la trésorerie de St-Aulaye suite au départ à la retraite non remplacé d'une collègue et rappelle son souhait de conserver son ordinateur pour prendre sa place (face à l'entrée) les jours d'ouverture au public pour voir et entendre entrer les usagers et répondre au téléphone quand.

Réponse de la direction : Le chef de poste doit rédiger un courrier en ce sens.

F.O.-DGFIP24 demande si les agents de Boulazac se sont bien adaptés à la M 22 et à la gestion des usagers.

Réponse de la direction : Ils sont devenus très opérationnels et ces regroupements s'avèrent positifs.

F.O.-DGFIP24 évoque alors la possibilité pour les trésoreries de demander à faire transférer leur(s) EHPAD vers Boulazac et regrette que le « système » pousse les agents à scier eux-mêmes la branche sur laquelle ils sont assis

Réponse de la direction : Ce genre de requête est à formuler à l'automne pour prise d'effet le premier janvier de l'année suivante. Mais il faut l'accord des élus locaux ...



Les élus FO DGFIP24:

Titulaires

Sandrine THYSSEN, (absente en formation professionnelle)

Gaëtan LEJEUNE (absent en formation professionnelle)

Suppléants

Jacques JOUSSON,
Sabrina BENDERRADJI

Rejoignez **FORCE OUVRIÈRE** – Le syndicat qui reste un syndicat
Libre et Indépendant

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
Pour nous le plus important c'est **FORcément** vous